



GENERAL CONDITIONS OF SALE

1 – General clause : our sales are subject to the present general conditions which prevail against any condition of purchase except where formal and explicit waiver is granted by us.

2 – Confidentiality : studies, plans, designs and documents handed over or sent by us remain our property and therefore may not be disclosed to third parties for whatever motive by the buyer.

3 – Formal contract : in the case of an order received from the buyer, this order will not be considered as formally accepted by us until our written acceptance is given. This acceptance will constitute, in this case, the specific conditions.

4 – Delivery – Shipment : unless stipulated otherwise, delivery is considered as effective in our factories or warehouses. If this delivery is delayed for reasons beyond our control, it will be considered as effective at the agreed date.

Whatever the manner of shipment, our merchandise always travels at the consignee's risk.

Whatever the manner of shipment, the consignee is solely qualified to make reservations in case of damage or loss. They must make written mention of this on the waybill and confirm by registered letter within three days of reception.

Any return of merchandise to us which effected without our agreement, will be refused.

5 – Ownership reservation : the seller conserves ownership of sold merchandise until effective payment of the full price in principal and contingent charges. Failure to comply with any date of payment may entail repossession. These provisions do not preclude transfer to the buyer, on delivery, of risk of loss or damage to sold merchandise as well as damage that is merchandise might cause.

6 – Price – Conditions of payment – Penalties : prices are firm and given excluding Value Added Tax or state purchase tax. Agreed dates of payment are stipulated in the specific conditions. Charge for delayed payment is calculated at once and a half times the legal rate for the duration of this delay.

7 – Guarantee : the conditions of guarantee are defined in the warranty enclosed with each device. Implementation of this guarantee is conditional on return of warranty once the sale is completed.

8 – Automatic resolutive clause : in case of non-compliance with their obligations by either party, the present contract will be automatically rescinded without further notice to the other party and without prejudice to the damages which may be claimed from the non-compliant party.

9 – Settlement of claims : any claim relating to the present sale, even in case of claims on warranty or plurality of defendants, would be, in the absence of out-of-court settlement between parties, of the sole competence of the Commercial Court of the City of Lyon.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Clause générale : Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

2 - Confidentialité : Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par nous-même demeurent notre propriété, ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur.

3 - Formation du contrat : En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après acceptation écrite de notre part. Cette acceptation constituera, dans ce cas, les conditions particulières.

4 - Livraisons - Transport : Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans nos usines ou magasins. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue. Quel que soit le mode d'expédition, nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Quel que soit le mode d'expédition, le destinataire est seul qualifié pour faire des réserves en cas d'avarie ou de perte. Il doit en faire mention par écrit sur la lettre de voiture et le confirmer au transporteur par lettre recommandée dans les trois jours de la réception. Tout retour de marchandises qui nous serait fait sans notre accord sera refusé.

5 - Réserve de propriété : Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

6 - Prix - Conditions de paiement - Pénalités : Les prix sont fermes et sont stipulés hors taxes : l'échéance convenue est précisée dans les conditions particulières. A titre de clause pénale, l'acheteur sera redevable pour tout retard de paiement d'un intérêt calculé par application, pendant la durée du retard, d'un taux égal à une fois et demie celui de l'intérêt légal.

7 - Garantie : Les conditions de garantie sont définies sur les bons de garantie accompagnant chaque matériel. La mise en jeu de cette garantie est conditionnée par le retour de ces derniers dès la vente effectuée.

8 - Clause résolutoire de plein droit : En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera résolu de plein droit sans mise en demeure au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

9 - Règlement des litiges : Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, serait à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon.